



SUR LE WEB, adopte la J&S attitude!

Etre à J&S c'est s'autoriser plein de choses qu'on ne ferait pas dans la vie courante. C'est aussi porter des responsabilités différentes. A l'heure de l'internet, des blogs et des réseaux sociaux, ce que nous montrons à voir de notre vie sur la toile peut vite avoir des conséquences pour d'autres que nous. Ceci est encore plus vrai et plus sensible lorsqu'on est périodiquement au contact d'enfants ou d'adolescents. Il est indispensable de gérer convenablement ce qu'on appelle son identité numérique en adoptant la J&S attitude.

Le principe de base : la liberté

Chacun est libre en parole et en actes tant qu'il reste dans les limites de la loi.

Un devoir : le respect

Si tu as la liberté d'expression, tu as le devoir d'avoir du respect pour les autres.

Notre meilleur ambassadeur : toi!

Tu es et tu resteras la meilleur ambassadeur pour J&S. Le discours que tu tiens à l'extérieur sur ce que tu vis à J&S est essentiel. Le mouvement c'est toi!

Une attention : les participants

L'action de J&S concerne des personnes, ce sont les participants à nos activités. Du point de vue des parents, ils confient à

Jeunesse & Santé, et donc à toi, ce qu'ils ont de plus précieux : leur enfant. C'est pourquoi J&S leur accorde autant d'attention et met autant de moyen dans la formation.

Un conseil : la prudence

J&S fait partie de tes loisirs. Il est normal que tu souhaites le partager avec tes amis et notamment via internet. Nous souhaitons attirer ton attention sur deux choses :

1. Fais attention à ce que tu rends disponible sur le net ! Des personnes et des participants ne souhaitent éventuellement pas être liés publiquement à nos activités. Le respect entre autre du droit à l'image (voir page suivante) est essentiel.
2. Sois attentif à qui peut avoir accès à quoi. Non pas que tu aies ou que J&S ait des choses à cacher mais des avis, des photos, des échanges ou des commentaires n'ont pas nécessairement à être lu ou vu par tout

le monde (le sobriquet bien ridicule donné à un participant, l'avis de Michel sur Kevin qui lui cassait bien les c...).

Il est plus question de confiance et de responsabilité que de contrôle. Tu es parmi les personnes les mieux placées pour parler de notre action alors n'hésite pas... même si c'est pour la critiquer bien sûr.

Toutefois, les nouveaux outils de l'internet social (blogs, réseaux sociaux...) ont modifié considérablement la circulation des informations entre les individus. Aujourd'hui, des informations nous concernant ou concernant d'autres personnes sont devenues, parfois à notre insu, parfois volontairement, accessible à un nombre important de gens. Un animateur averti en vaut deux !

>> LA J&S ATTITUDE SUR LE WEB <<

| Surfer J&S c'est être libre de dire ce que je veux. | Dire ce que je veux se fait dans le respect des autres. |

| Le respect des autres implique que je m'exprime en mon nom et pas de façon anonyme. |

| Parler en son nom n'empêche pas d'emprunter des mots ou des œuvres appartenant à d'autres. |

| Emprunter m'oblige à citer les auteurs. | Etre auteur soi-même veut parfois dire publier des photos. |

| Publier des photos nécessite l'autorisation de la personne prise en photo. |

| La vie privée appartient à chaque individu. |

| Utiliser une photo c'est se demander qui peut y avoir accès et qui ne peut pas. |

| L'accessibilité à des photos ou des informations par d'autres fait partie du respect de la vie privée. |

| L'autorisation concerne aussi l'usage qui sera fait de la photo. | Chaque individu est libre de dire ce qu'il veut...